



Offre de prêt immobilier rétractable?

Par **Jeaneric**, le **13/09/2021** à **10:50**

Bonjour,
Ma femme et moi avons fait une demande de prêt immobilier qui a été acceptée. Nous avons reçu l'offre de prêt dont nous avons accusé réception. Le problème est qu'entre la demande de prêt et l'émission de l'offre, notre situation professionnelle a changé (j'ai quitté mon CDI, ma femme a trouvé un CDI en période d'essai dans une autre région). Nous n'en avons pas informé la banque tout de suite, mais seulement après avoir reçu l'offre de prêt.
Celle-ci peut-elle se rétracter? Si non, quels risques encourons-nous si nous signons quand même l'offre? Je vous remercie

Par **morobar**, le **13/09/2021** à **17:14**

Bjr,
Pour la banque les conditions de solvabilité ne sont plus réunies, et la banque va donc retirer/modifier son offre.
Il ne sert à rien de signer l'offre, puisque les conditions, certainement rappelées dessus, sont modifiées.

Par **Visiteur**, le **13/09/2021** à **18:22**

Bonjour
Vous êtes tenu de signaler ce changement de situation à la banque, car comme dit ci-dessus, les conditions de solvabilité peuvent ne plus être réunies et ce serait un argument important dans les mains du prêteur, en cas de défaillance.